

RÈGLEMENT « TROPHÉES FOCALES »

Lumen & Lux organise dans le cadre de l'événement FOCALLES Forum des lumières durables « Les Trophées FOCALLES » qui seront attribués le 4 juin 2024. Ils récompenseront 4 luminaires dans les catégories suivantes : Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Projet Éclairage », Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Produit », Trophée « Fabrication en France » et Trophée « Réutilisation / Upcycling »

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de trophée si le nombre de dossiers ou la qualité des dossiers sont insuffisants.

Article 1 - Candidats et Luminaires :

Le concours est ouvert à toutes les entreprises enregistrées en France et participant en tant qu'exposants ou intervenants aux conférences de l'évènement FOCALLES, Forum des lumières durables.

Trois trophées seront attribués :

1. Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Projet Éclairage », qui récompensera un projet Éclairage,
2. Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Produit », qui récompensera un luminaire led intégré,
3. Trophée « Réutilisation / Upcycling » qui récompensera un luminaire à led intégré,
4. Le Trophée « Fabrication en France » qui récompensera un luminaire fonctionnel à led intégré.

Le concours se déroule en deux étapes :

1. La vérification de la déclaration de conformité UE et de l'appartenance à un éco-organisme Français ou à une organisation Européenne,
2. La délibération du jury qui se tiendra le 4 juin.

Article 2 - Dossiers de candidatures et frais de participation :

A. Dossiers de candidature :

Les candidats doivent fournir à contact@luminaire.org :

- I. **Pour le 15 mai 2024 au plus tard** : le bulletin d'inscription
 - II. **Pour le 20 mai 2024 au plus tard** (pour tous les luminaires) :
 1. Une fiche technique comprenant :
 - Le schéma du luminaire,
 - Le mode d'emploi du luminaire,
 - Les fonctionnalités du luminaire,
 - La destination d'usage
 - Les caractéristiques de la source lumineuse (Type / WATT/ LUMEN/ IRC/ TC),
 - Et tout autre élément que le candidat souhaitera porter à la connaissance du jury.
 2. Les fichiers numériques d'au minimum deux photos du luminaire et d'au maximum 5, libres de droits. Les fichiers devront être en haute définition, c'est-à-dire de format A4 en résolution 300dpi. L'une des photos devra être sans fond. Indiquer le copyright du photographe.
- ⇒ **Pour les luminaires concourant pour le Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Projet Éclairage »** : une Analyse de Cycle de vie détaillée et documentée du luminaire
- ⇒ **Pour les luminaires concourant pour le Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Produit »** : une Analyse de Cycle de vie détaillée et documentée du luminaire
- ⇒ **Pour les luminaires concourant pour le Trophée « Réutilisation / Upcycling »** : un dossier complet présentant l'opération et le détail des composants réutilisés et ceux remplacés.
- ⇒ **Pour les luminaires concourant pour le Trophée « Fabrication en France »** : une nomenclature détaillée du luminaire

B. Frais d'inscription : l'inscription au concours est gratuite.

Article 3 - Composition du Jury :

Le jury sera composé de personnalités qualifiées et de professionnels des secteurs du luminaire
Le jury sera composé des 6 membres suivants :

- Président désigné par LUMEN&LUX
- 1 Représentant de PEP ECOPASSPORT
- 3 Représentants de désignés par LUMEN&LUX
- 1 Représentant désigné par LIGHT ZOOM LUMIERE

Les membres du jury devront s'engager à ne pas avoir de liens professionnels ni familiaux avec aucun des candidats.

Article 4 - Critères de sélection :

Pour chaque catégorie, chaque membre du jury élira un luminaire. Les délibérations du jury sont souveraines. En cas d'égalité de votes entre deux candidats, le Président du jury bénéficiera d'une voix prépondérante.

Le Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Projet Éclairage » récompensera le projet le plus vertueux environnementalement. Le jury prendra en compte la qualité des informations fournies et les justificatifs fournis.

Le Trophée « Réduction des impacts environnementaux, prix Produit » récompensera l'Analyse de Cycle de Vie la plus détaillée et conforme aux normes internationales. Le jury prendra en compte la qualité des informations fournies et les justificatifs fournis.

Le Trophée « Réutilisation / Upcycling » : récompensera l'opération permettant la réutilisation d'un maximum d'éléments du luminaire. Il sera également tenu compte du rapport lumen/Watt et du bilan financier de l'opération. Le jury prendra en compte la qualité des informations fournies et les justificatifs fournis.

Le Trophée « Fabrication en France » récompensera le luminaire dont la partie « Fabriqué en France » sera la plus importante. Les dossiers devront être détaillés et justifiés. Le jury se fondera sur les critères du « Fabriqué en France » précisés par la Direction Générale des Entreprises.

Les informations fournies resteront confidentielles, les membres du Jury signeront un engagement de confidentialité.

Article 5 Calendrier :

Le calendrier des trophées FOCALES est le suivant :

1. Inscription : avant le 15 mai 2024 par email (cf. bon d'inscription),
2. Envoi du dossier de candidature par mail à contact@pil-luminaire.org au plus tard le 20 mai 2024,
3. Réunion du jury et attribution des 4 lauréats : le 4 juin 2024,
4. Remise des prix, le 4 juin 2024.

Article 6 Remise des Prix :

Ce concours ne donne lieu à aucune récompense financière.

Article 7 Financement et Organisation :

Dans le cadre du partenariat entre l'Association PIL-luminaire et l'association Lumen & Lux :

- ⇒ L'association Lumen & Lux assure la promotion du concours, la communication sur les gagnants ainsi que le recrutement des membres du jury,
- ⇒ Pil-luminaire fourni les moyens logistiques (gestion des dossiers de candidature, salle des délibérations, communiqué de presse) de l'événement.

Nom de l'entreprise candidate :

Je confirme accepter les termes du règlement « Trophée »

Fait à

Le

Signature